



COMPETITION DEPARTEMENTALE INDIVIDUELLES GAF

**Samedi 13 et dimanche 14 décembre
2025**

Gymnase Guimier
70 avenue Gilbert Berger
93 290 TREMBLAY EN FRANCE

CONTACTS

Directeur de compétition	Responsable du jury
Séverine BORTOLAMEOLLI (Samedi) 06 10 20 32 58	Ramata SOW 06 69 11 96 67
Blandine DE OLIVEIRA (Dimanche) 06 87 25 98 42	 ramata.sow.rs@gmail.com
 cd93.ffgym@gmail.com	

CONTACT CDGym 93

06 82 99 44 06

cd93.ffgym@gmail.com

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Il devra être effectué **AVANT** la compétition :

- Soit par carte bancaire via le **e-paiement (à privilégier)**
- Soit par **virement** IBAN : FR76 3006 6103 7400 0209 1360 104 Code BIC CMCIFRPP en indiquant le **numéro de bordereau, le nom du club, la discipline, le lieu de la compétition.**

Attention : le CDGym 93 a changé de banque, merci de bien enregistré le nouveau RIB.

Aucune facture ne sera envoyée, il est nécessaire de penser à régler les engagements de façon autonome. Après validation du règlement par nos soins sur EngaGym, vous recevrez un reçu automatique par mail.

CONTROLE DES LICENCES

Avec photo obligatoire : en salle d'échauffement, pour les gymnastes ET les entraîneurs.

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2025-2026, l'absence de licence et/ou de photo sur la licence entraînera :

- Pour une gymnaste : une pénalité de 1 point par gymnaste
- Pour un entraîneur : une amende de 50€

FORFAITS

Un forfait doit être déclaré **au moins 10 jours avant** le jour de la compétition

↳ via l'interface ENGAGYM

CAS DU FORFAIT	JUSTIFICATION	DROITS D'ENGAGEMENT
Si vous déclarez forfait 10 jours avant la compétition	Pas de justification demandée	Paiement des droits d'engagement
Si vous déclarez forfait moins de 10 jours avant la compétition	Fournir un justificatif (Certificat Médical)	Paiement des droits d'engagement
Si le forfait n'est pas justifié	Amende de 20 € (individuel) Amende de 80 € (équipe)	Paiement des droits d'engagement

Les certificats médicaux sont à fournir en pièce jointe sur l'extranet fédéral lors de la demande de forfait, OU à envoyer par mail au comité départemental au plus tard le mardi suivant la compétition.

ECHAUFFEMENT

Il débute pour chaque tour 30mn avant le début de la compétition.

A chaque agrès, l'échauffement sera de :

► *Code FIG aménagé :*

Saut : 5 sauts d'échauffement max

Barres asymétriques : 2 x 40 sec par gymnaste

Poutre : 1'20 par gymnaste

Sol : 7' quel que soit le nombre de gymnastes

► *Code FFGym aménagé :*

Saut : 4 sauts d'échauffement max

Barres asymétriques : 1' par gymnaste (1er passage 20 sec et 2nd passage 40 sec)

Poutre : 1' par gymnaste

Sol : 5' quelque-soit le nombre de gymnastes

► *Fédéral A : 4mn*

MUSIQUES

Toutes les musiques doivent être déposées sur DJGym **avant le lundi 8 décembre**. Prévoir une clé USB en secours.

QUOTAS

Voir sur le site du CRIFGym (prochainement).

Sur les catégories ayant des quotas de qualification :

En cas d'ex-aequo sur la dernière place qualificative, l'individuelle qualifiée sera celle ayant réalisé le meilleur total à un agrès (puis au 2^e agrès s'il existe encore une égalité, etc..).

MONTEES DE BARRES

Les demandes de montées de barres doivent être faites au responsable du jury et au directeur de compétition (par mail ou au plus tard lors de la réunion des juges). Pas de demande = pas de montée.

TENUE DES GYMNASTES ET DES ENTRAINEURS

La tenue des entraîneurs en compétition doit être conforme à la réglementation :

- Survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee shirt/polo de sport
- **Débardeurs, pantacourts, shorts non autorisés**

Une tenue incorrecte sera pénalisée de 0.30 point (sur le total de chaque individuelle ou de l'équipe).

Pour les gymnastes :

- Lors du palmarès, les gymnastes doivent se présenter en tenue de compétition

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

PALMARES

Toutes les gymnastes doivent assister au palmarès.

L'organisateur se réserve le droit d'avancer l'heure du palmarès.

Dans le cas où une gymnaste serait absente du palmarès (pour une excuse valable), merci d'en informer la responsable de compétition.

ENGAGEMENT DES JUGES

Vous devez engager vos juges selon la répartition proposée par la responsable des juges, via Engagym, colonne « Juge ».

La date limite pour engager les juges est fixée au **mardi 9 décembre 2025**.

Cette date limite passée, il ne sera plus possible d'engager les juges.

Pensez à bien licencier vos juges pour pouvoir les engager.

Lors de l'engagement de vos juges, merci de préciser dans la « dispo partielle » :

- Le numéro de la réunion ou du jury (JURY 1 ou JURY 2 ou JURY 3)
- L'agrès

JUGES

- **Réunion des juges** : 1h avant le début de chaque compétition.
- **Contrôle de la licence (avec photo obligatoire)** :

En application du règlement technique fédéral GAM-GAF 2025-2026, l'absence de licence ou de photo sur la licence entraînera une amende de 50€.

- **Absence de juge** :

Lors d'une compétition départementale, si le club ne fournit pas le juge demandé par le responsable des juges, il devra s'acquitter d'une amende de 200€. Un retard injustifié est considéré comme une absence.

- **Tenue des juges** :

Dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs, juges, interdiction de porter un couvre-chef, sauf contre-indication médicale attestée par un certificat médical.

- **Répartition des juges** :

Voir en fin de document